



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 133

LES LANGUES OFFICIELLES

LA MODERNISATION DE LA LOI

Question par

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 15 juin 2017

LE SÉNAT

Le jeudi 15 juin 2017

LES LANGUES OFFICIELLES

LA MODERNISATION DE LA LOI

L'honorable Claudette Tardif : Ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Dans son rapport annuel de 2016-2017, le commissaire aux langues officielles n'a énoncé qu'une seule recommandation, soit que, à l'approche du 50^e anniversaire de la Loi sur les langues officielles, le premier ministre, le président du Conseil du Trésor, la ministre du Patrimoine canadien et la ministre de la Justice et procureure générale du Canada évaluent la pertinence de moderniser la Loi sur les langues officielles dans l'optique d'adopter une position claire en 2019. Monsieur le leader, le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter et de mettre en place cette recommandation?

L'honorable Peter Harder (représentant du gouvernement au Sénat) : Oui.

La sénatrice Tardif : Je pourrais demander à monsieur le leader de nous donner un peu plus de détails quant à sa réponse affirmative. Pourriez-vous nous fournir plus de détails?

De plus, j'aimerais vous demander une mise à jour sur le processus qui est prévu pour la révision du Règlement sur les langues officielles — en ce qui a trait aux communications avec le public et à la prestation des services qu'a annoncée le ministre Brison en novembre dernier.

[Traduction]

Le sénateur Harder : Je remercie la sénatrice de l'intérêt qu'elle manifeste et que partagent beaucoup d'autres sénateurs à l'égard de ce dossier. Je vais laisser les ministres faire leurs annonces à ce sujet. Selon ce que j'ai compris, des annonces sont prévues, et on a pris et défini un engagement en ce sens.
